



ECONEWS



ÉCONOMIE

LES COLS BLEUS BIEN PLUS SOUVENT AU SALAIRE MINIMUM QUE LES COLS BLANCS

La présente publication sur le salaire minimum s'inscrit dans le cadre d'un plus grand projet d'étude de la population au SSM que la CSL a mené en analysant les microdonnées de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Pour de plus amples informations sur le SSM ainsi que sur la méthodologie sous-jacente à l'analyse, nous vous invitons à consulter la publication *Portrait de la population au salaire minimum*¹. Nous tenons à préciser que les résultats et avis formulés dans cette publication n'engagent que la CSL et ne reflètent en aucun cas les opinions de l'Inspection générale de la sécurité sociale.

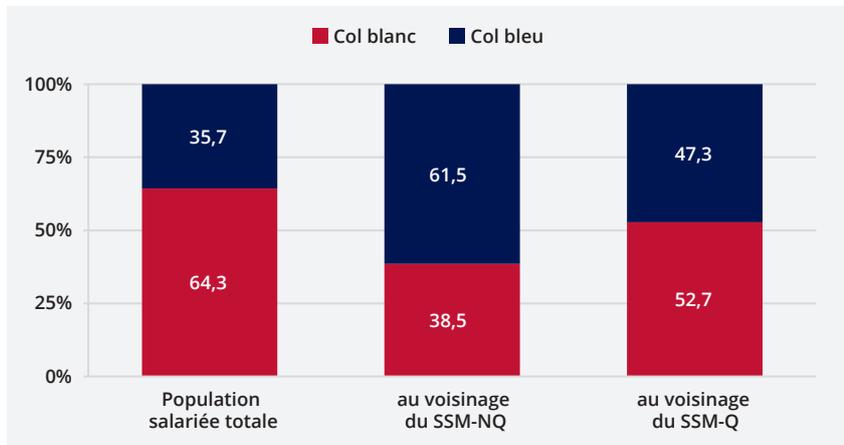
Si l'introduction du statut unique en 2008 a mis, de jure, fin au traitement contraire entre employés et ouvriers, au niveau du salaire social minimum (SSM) des inégalités considérables continuent à exister entre eux. En mars 2022, 55,5% des presque 66 000 salariés rémunérés au voisinage des SSM étaient des cols bleus. Ainsi, ils sont majoritaires au sein du voisinage des SSM tandis qu'ils ne représentent qu'un peu plus d'un salarié sur trois au sein de l'économie luxembourgeoise totale. S'il est donc évident que les cols bleus sont surreprésentés au sein de la population au voisinage des SSM, cette surreprésentation diverge quant au salaire minimum considéré.

En effet, au voisinage du salaire minimum non-qualifié (SSM-NQ) la surreprésentation des cols bleus est significativement plus élevée qu'au voisinage du salaire minimum qualifié (SSM-Q). Dans le premier, 61,5% des salariés sont des cols bleus, soit 72% (25,8 points de pourcentage) plus que leur poids dans la population salariée ne le justifie. Dans le deuxième, la surreprésentation se limite à 32% et 11,6 points de pourcentage : 47,3% des salariés au SSM-Q sont des cols bleus, contre un poids de 35,7% dans la population totale.

1 https://www.csl.lu/app/uploads/2023/10/20231012_ssm_complet_web.pdf



Répartition de la population selon le type de travail, en pourcentage

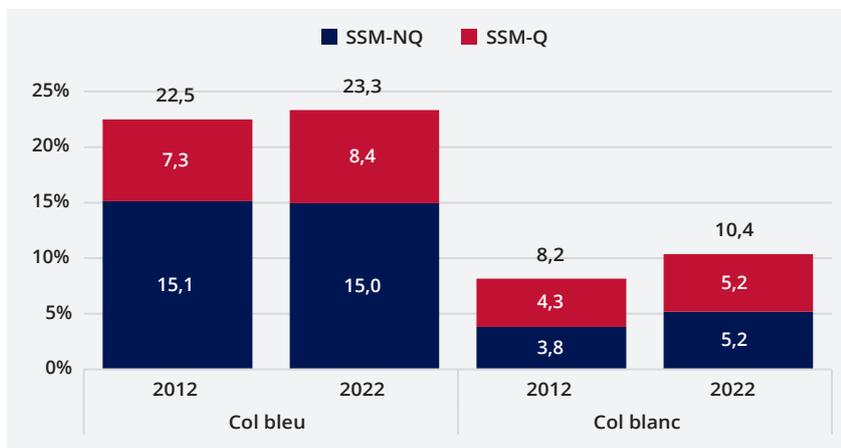


Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

En étudiant la proportion de salariés rémunérés au voisinage du SSM, cette inégalité entre cols bleus et cols blancs devient davantage évidente. En mars 2022, 23,3% des cols bleus sont rémunérés au voisinage des SSM, contre 10,4% chez les cols blancs. Plus précisément, 15,0% des cols bleus sont au SSM-NQ, soit presque trois fois plus que les cols blancs qui y sont dans 5,2% des cas.

À noter toutefois que si les inégalités sont fortes en 2022, elles l'étaient davantage en 2012. Effectivement, entre 2012 et 2022 le taux de SSM a augmenté plus vite chez les cols blancs que chez les cols bleus impliquant ainsi une baisse de la surreprésentation de ces derniers.

Évolution de la proportion de salariés au voisinage du SSM selon le type de travail, en pourcentage



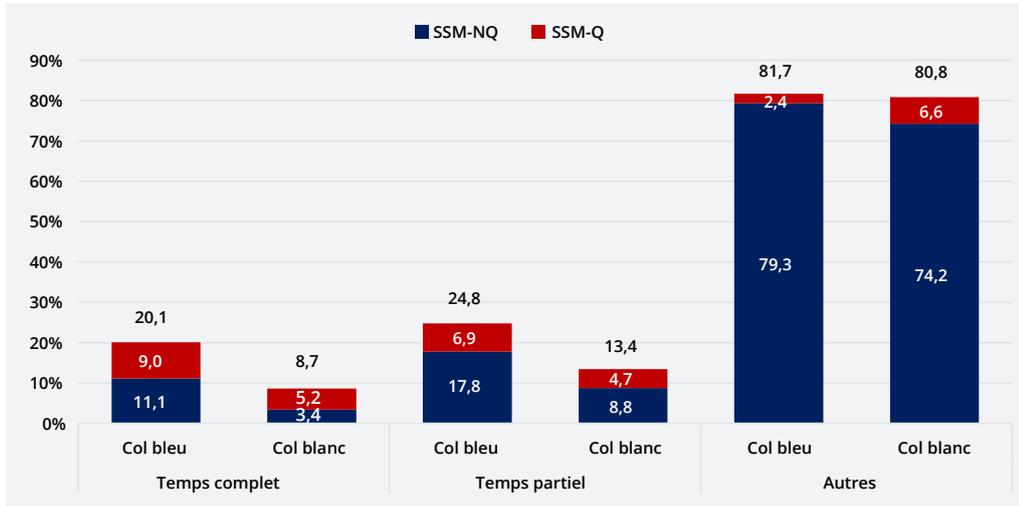
Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

Si l'on subdivise la population salariée en fonction de leur temps de travail, une première différence du niveau des inégalités entre cols bleus et cols blancs peut être constatée. En regroupant des salariés avec une relation très particulière avec le marché du travail, notamment les apprentis, les personnes en mesure d'activation et les personnes percevant un revenu d'inclusion sociale (Revis) sous la catégorie « Autres », et en subdivisant la population salariée restante entre ceux qui sont à temps partiel² et ceux qui sont à temps complet, cette différenciation peut être illustrée.

En effet, il apparaît par exemple que les inégalités relatives entre cols bleus et cols blancs au niveau du SSM-NQ sont moindres pour les salariés travaillant à temps partiel que pour ceux travaillant à taux complet (rapport de 1:2, contre 1:3). On observe aussi que les inégalités entre temps partiels et temps complets en ce qui concerne le taux de SSM sont plus importantes en termes relatifs pour les cols blancs que pour les cols bleus.

² Nous considérons comme salariés à temps partiel les salariés qui travaillent moins de 75% des heures légales d'un mois.

Proportion de salariés au SSM selon le type de travail, en pourcentage



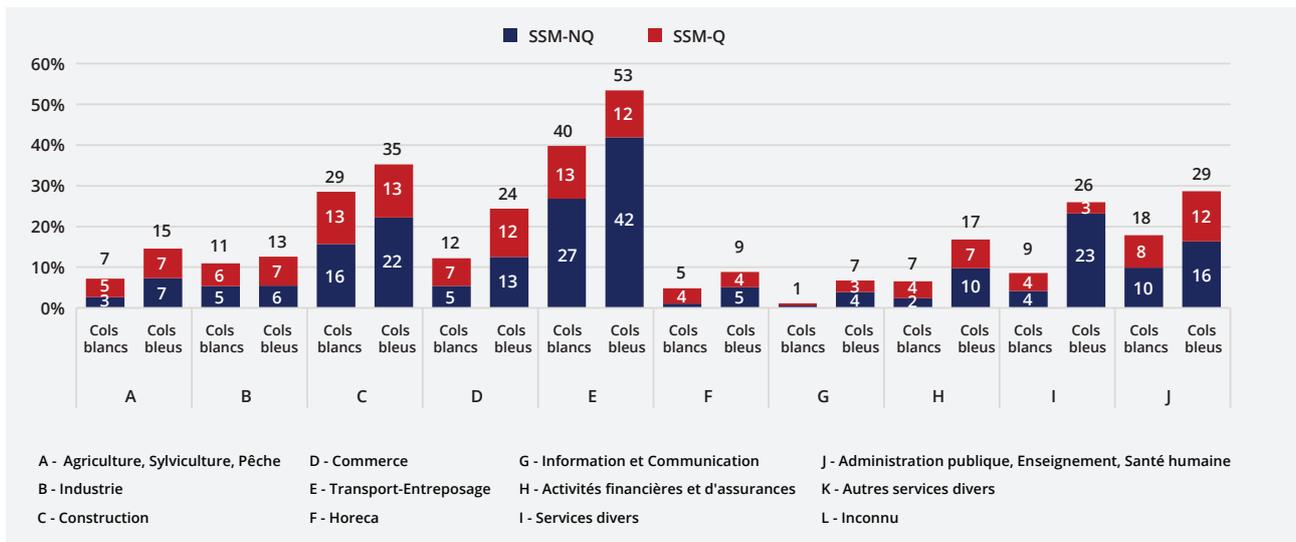
Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

1. INTERACTION ENTRE TYPE DE TRAVAIL ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Or, ces inégalités entre cols bleus et cols blancs varient en fonction du secteur d'activité.

Pendant que dans le secteur de la construction (B) le taux de SSM global n'est que 15% plus élevé pour les cols bleus que pour les cols blancs (10,9% contre 12,6%), dans le secteur des services divers (I)³ le taux global pour les cols bleus équivaut au triple du taux pour les cols blancs (8,6% contre 26,0%). L'écart relatif le plus important concerne le secteur des activités financières et d'assurances (G) où 0,6% des cols blancs sont au voisinage du SSM-NQ tandis qu'ils sont 3,9% auprès des cols bleus du même secteur, soit 5,3 fois plus souvent. En termes absolus, l'inégalité au niveau du SSM-NQ est particulièrement importante dans l'Horeca (E) et dans le secteur des services divers (I)³ où les taux de SSM-NQ des cols bleus dépassent ceux des cols blancs de respectivement 15,1 et 19,0 points de pourcentage.

Proportion de salariés au voisinage du SSM selon le type de travail et le secteur d'activité, en pourcentage



Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

³ Le secteur des services divers comprend notamment les activités professionnelles, scientifiques et techniques (métiers d'avocats, de chercheurs et de comptables) ainsi que les activités administratives et les services de support (les activités de sécurité privée, les services de gestion immobilière ou encore les activités des agences de travail temporaire).

2. INTERACTION ENTRE TYPE DE TRAVAIL ET GENRE

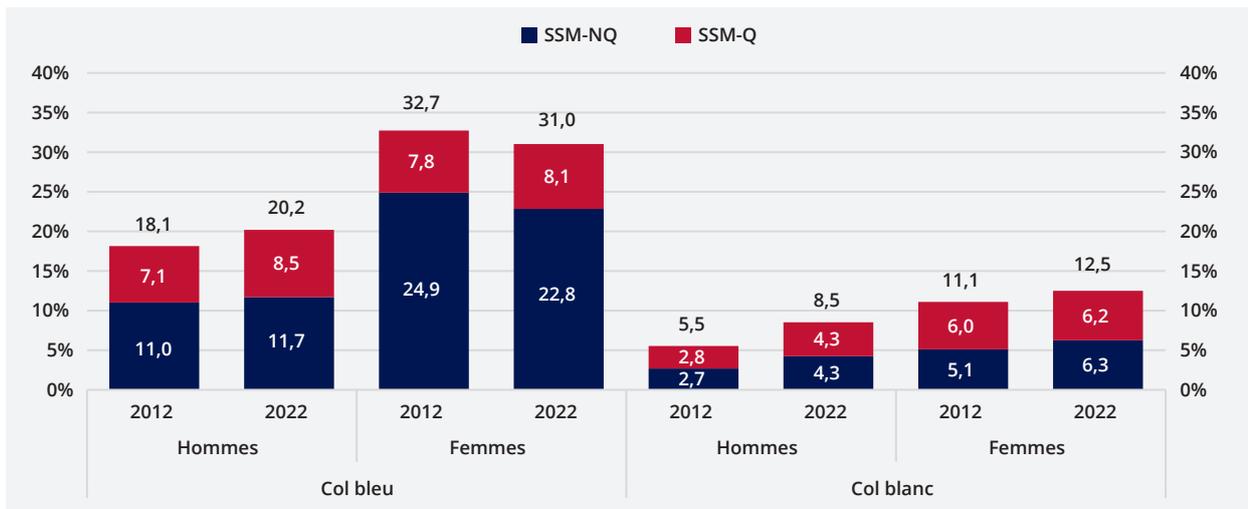
Outre les différences intersectorielles en ce qui concerne les inégalités entre cols bleus et cols blancs, l'on peut noter des différences de genre à propos du taux de SSM selon le type de la tâche.

On se doit de noter que presque un tiers (31,0%) des femmes cols bleus sont rémunérées au voisinage des SSM, dont trois quarts au SSM-NQ. Chez les hommes cols bleus ce taux est 10,8 points de pourcentage plus faible et ne s'élève qu'à 20,2%. Ce taux considérablement plus faible pour les hommes est exclusivement expliqué par un taux de SSM-NQ plus faible, la proportion de cols bleus au SSM-Q étant quasiment identique pour les hommes que pour les femmes.

Au niveau des cols blancs, les inégalités entre hommes et femmes sont moindres en ce qui concerne le taux de salariés rémunérés au SSM, mais elles restent importantes. En effet, la proportion de femmes cols blancs au voisinage du SSM est, avec 12,5%, presque 50% (4 points de pourcentage) supérieure à la proportion des hommes au voisinage du SSM (8,5%). Les taux de SSM globaux se répartissent à parties égales entre SSM-NQ et SSM-Q, tant pour les hommes que pour les femmes.

La surreprésentation des cols bleus est, en mars 2022, légèrement plus importante auprès des femmes qu'auprès des hommes. En effet, le taux de SSM des cols bleus est 2,5 fois supérieur que celui des cols blancs chez les femmes tandis que chez les hommes ce facteur s'élève à 2,4. Depuis 2012 cette surreprésentation est tout de même à la baisse ; la baisse étant toute fois moins forte chez les femmes (de 2,9 à 2,5) que chez les hommes (de 3,3 à 2,4).

Proportion de salariés au voisinage du SSM selon le type de travail et le genre, en pourcentage



Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL